



8.7

DEC\_0117\_2024

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles L.1111-4, L.2122-1, et R. 2122-1 du Code de la Commande publique,  
VU la délibération N° 94-2022 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président concernant la passation des marchés publics,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acheter un véhicule électrique pour la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle,

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat émise par Gueudet Auto Normandie,

**Le Président,**

**DECIDE** de signer la proposition de la société GUEUDET AUTO NORMANDIE, 69 route de Honfleur Saint Germain Village 27500 Pont Audemer, en date du 4 novembre 2024 pour l'achat d'un véhicule Renault Zoé Life R90 électrique, nécessitant les besoins de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

Le montant de l'offre s'élève à 9300€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 20 novembre 2024

Le Président

Francis COUREL

